

**En application des mesures générales nécessaires pour faire face
à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,
la Ville a le plaisir de vous fournir ce justificatif permanent
de déplacement scolaire et périscolaire.**

JUSTIFICATIF DE DÉPLACEMENT SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

En application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je soussigné(e),

Nom et prénom des parents, ou responsable de l'enfant dument identifié :

.....

certifie le caractère indispensable de mes déplacements,
entre mon domicile et le lieu d'accueil de l'enfant :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Moyen de déplacement :

Nom et adresse de l'établissement d'accueil de l'enfant :

.....

.....

Fait à : Clamart

Le 30 octobre 2020

Pour le directeur de l'école
L'inspectrice de l'Éducation nationale
Circonscription de Clamart
Malika ALOUANI



Durée de validité :
jusqu'à l'issue du confinement.